

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 4568

présenté par

Mme Maximi, Mme Keke, M. Corbière, M. Portes, M. Martinet, M. Mathieu et Mme Chikirou

ARTICLE 6**ANNEXE**

Au début de la première phrase de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« Comme lors de la crise économique et financière de 2008-2009 »

les mots :

« Depuis sa création ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous souhaitons rappeler que si les recettes se sont fortement contractées, c'est d'abord parce que le Gouvernement exonère massivement les entreprises des cotisations sociales.

Supprimer les exonérations de cotisations sociales qui coûtent cher sans aucun effet sur l'emploi = 10 milliards".